

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Avis Contrat vert et bleu Grand Pilat 2019-2023

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale, le Parc Naturel Régional du Pilat a affiché dans sa charte « objectif 2025 » l'ambition de conserver et d'améliorer la qualité écologique de son territoire, et notamment de renforcer, voire de restaurer, les connexions avec les réservoirs de biodiversité périphériques (dont les zones de ruptures des vallées urbaines du Gier et du Rhône).

En lien avec le Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE), la Région a mis en place un dispositif opérationnel « Contrat de territoire Corridors Biologiques » pour préserver ou restaurer les espaces au bénéfice de la circulation des espèces animales et végétales.

Le premier Contrat de Territoire Corridors Biologiques "Grand Pilat" entre le Parc du Pilat et la Région a porté sur la période 2014-2018. Aujourd'hui, le Parc du Pilat est en cours d'élaboration du deuxième contrat vert et bleu "Grand Pilat" pour la période 2019-2023 sur un territoire élargi par rapport au précédent. Ainsi, l'ensemble du territoire de l'Agglomération sera couvert par le nouveau Contrat. Le

Contrat portera sur un nouveau périmètre élargi, à l'intérieur duquel sont définies deux vastes zones à enjeux et cinq zones d'actions.

Le contrat s'organise autour de 4 enjeux, représentant une quarantaine d'actions portées par plus de 20 maîtres d'ouvrage :

- Enjeu 1 : La qualité de la matrice naturelle des zones à enjeu,
- Enjeu 2 : Appropriation des enjeux et objectifs de la TVB par tous,
- Enjeu 3 : La connaissance sur la Trame Verte et Bleue et Noire,
- Enjeu 4: Cohérence des démarches territoriales pour une meilleure prise en compte de la TVB.

Le Parc du Pilat est en cours de finalisation du dossier qui sera transmis prochainement à la Région, la signature du contrat étant prévue en septembre 2019.

En amont de l'examen du contrat par la Région, cette dernière a souhaité que chaque intercommunalité valide le périmètre proposé et s'engage à soutenir ce dispositif par sa présence aux différentes instances de coordination et par la signature dudit Contrat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le périmètre d'actions proposé pour le futur Contrat Vert et Bleu 2019-2023,

VU l'avis du bureau communautaire du 9 avril 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le nouveau périmètre d'actions du Contrat Vert et Bleu « GRAND PILAT 2019-2023 ».

AUTORISE le Président à signer le contrat Vert et Bleu « GRAND PILAT 2019-2023 ».

S'ENGAGE à valoriser les actions du contrat auprès des communes membres de l'Agglomération et partenaires impliqués.

DESIGNE les élus suivants pour suivre le contrat :

- Pascal GERIN
- Michel THOMMES
- Isidore POLO

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

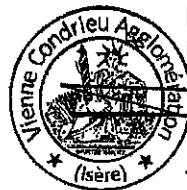
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 20 MAI 2019
et a été publiée le 20 MAI 2019



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS